



À RETENIR CETTE SEMAINE

BETTERAVE p2

Teignes : Nouvelle progression.

Cercosporiose : Malgré les conditions sèches, la pression est très hétérogène. Surveillez le retour de la maladie à la parcelle.



1 | Teignes

Observations

La pression ne cesse de progresser avec maintenant plus de 93 % des sites concernés par la présence de dégâts.

Les taux d'infestation sont très variables selon les parcelles : de 3 à 84 % de plantes touchées.

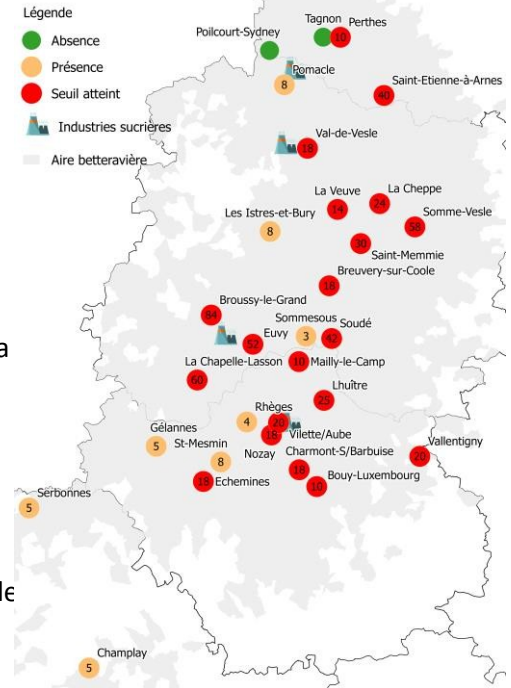
La cartographie du réseau d'observation montre que 2/3 des parcelles présentent toujours des infestations supérieures au seuil de risque.

Symptômes : ces chenilles très mobiles d'environ 1 cm de long se développent dans le cœur du bouquet foliaire. Ensuite, on observe un noircissement des jeunes feuilles qui forment un amas pulvérulent. La présence de fils soyeux est synonyme de leur activité.

Seuil indicatif de risque

Le seuil est de 10 % de plantes présentant des dégâts frais et/ou de chenilles vivantes.

Analyse de risque



Les morsures de teignes peuvent ralentir le renouvellement naturel du feuillage notamment en période de stress hydrique prolongé mais elles sont surtout des portes d'entrée potentielle pour le champignon *Rhizopus* lors de températures caniculaires. Renforcer la surveillance car le climat actuel est extrêmement favorable à l'extension des chenilles et au développement du *Rhizopus*.

2 | Autres parasites

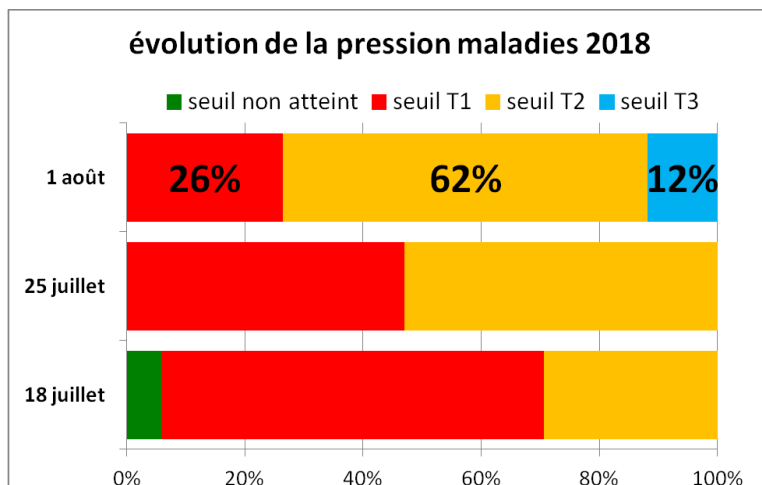
Observations

- La présence de noctuelles défoliatrices diminue cette semaine. 23 % des sites signalent encore des symptômes mais les taux d'infestations restent modérés : de 5 à 23 % de plantes touchées. Aucune parcelle ne se situe au seuil de risque de 50% de plantes présentant des perforations récentes.
- Quelques colonies de pucerons noirs sont encore observées sur la parcelle de Rhèges dans l'Aube.
- Des larves de pégomyies sont toujours signalées sur le site de Vallentigny au nord-est de l'Aube. Le taux d'infestation (5%) reste largement inférieur au seuil de risque estival de 50% de plantes touchées.

3 | Maladies du feuillage





Observations

- Même si les fréquences de feuilles touchées semblent contenues dans une majorité de situations, la cercosporiose poursuit sa progression. La pression est très hétérogène selon l'exposition des parcelles au risque : rotations courtes, retour ponctuel d'humidité, proximité d'anciens foyers, ...
- De rares symptômes de rouille sont signalés sur la parcelle de Soudé au sud de la Marne.
- Les autres maladies ne sont pas observées dans le réseau hebdomadaire.
- Actuellement, 26 % des sites sont toujours au seuil de risque T1.
- Malgré les conditions sèches, les parcelles ayant atteint le seuil de risque T2 passe de 50 % à 62 % du réseau.
- Suite aux apparitions précoces de la mi-juin, 12 % des parcelles atteignent déjà le seuil de risque T3.



Seuil indicatif de risque

Pour assurer le contrôle des différentes maladies, déterminer les fréquences d'apparition en prélevant 100 feuilles de betteraves dans une zone homogène et représentative de la parcelle.

Seuil en % de feuilles atteintes				
	oïdium	cercosporiose	rouille	ramulariose
1 ^{ère} intervention	15 %	5 %	15 %	5 %
2 ^{ème} intervention	30 %	20 %	40 %	20 %
3 ^{ème} intervention	30 %	25 %	40 %	25 %

Analyse de risque

Des conditions sèches limitent en général le développement des maladies. Par contre, un retour d'humidité même temporaire est favorable aux contaminations. Chaque parcelle possède un risque d'évolution différent en fonction de son environnement. Seule une surveillance adaptée à la parcelle permet de limiter le risque de développement des maladies.

Cette cartographie présente les fréquences de feuilles concernées par la cercosporiose pour les 16 parcelles suivies du 30 au 31 juillet 2018

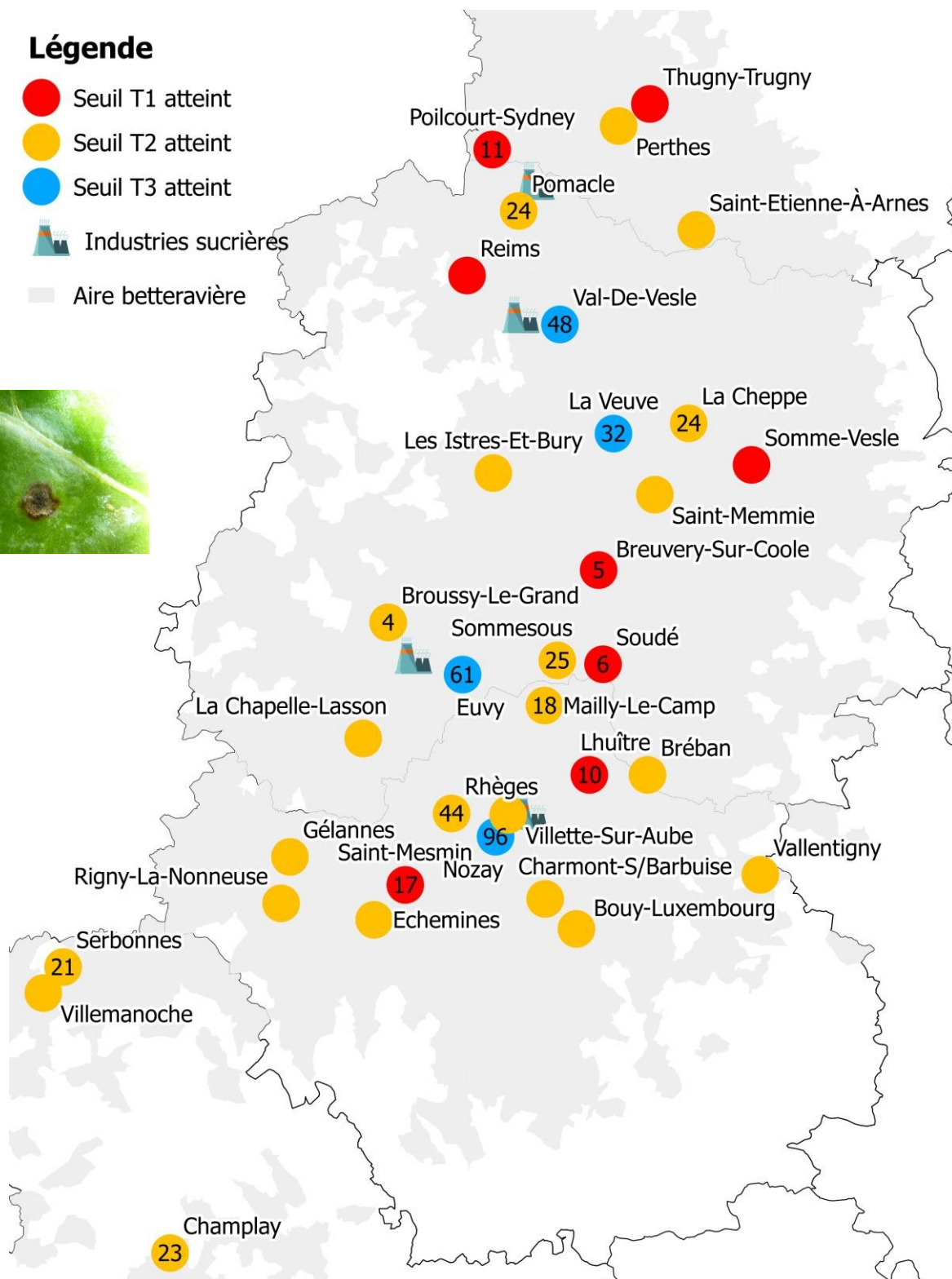
Légende

- Seuil T1 atteint
- Seuil T2 atteint
- Seuil T3 atteint



Industries sucrières

■ Aire betteravière



Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est et de la DRAAF :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>

Affinez vos connaissances sur les principales adventices des Grandes Cultures et les méthodes de lutte préventive en consultant le site INFLOWEB : <http://www.infloweb.fr>



ÉDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE GRAND EST, SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU GRANDES CULTURES :

Acolyance - Arvalis Institut du Végétal - ATPPDA - CETA de l'Aube - CETA de Champagne – CETA Craie Marne Sud – Chambre d'Agriculture des Ardennes - Chambre d'Agriculture de l'Aube - Chambre d'Agriculture de la Marne - Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne - COMPAS - CRISTAL UNION - DIGIT'AGRI - EMC2 – ETS RITARD - FREDONCA – ITB - LUZEAL - NOVAGRAIN (SCA EfiGrain Sézanne - SCA La Champagne – Coligny) S - SCA de Juniville - SCA d'Esternay - SCARA - SEPAC - SOUFFLET Agriculture – SUNDESHY – TEREOS – CAPDEA - Terres Inovia - EURL Verzeaux – VIVESCIA Agriculture.

Rédaction : Arvalis Institut du Végétal, FREDON Champagne-Ardenne, ITB et Terres Inovia.

Relecture assurée par les Partenaires du Réseau, la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est ainsi que la DRAAF (SRAL).

Crédits photos : Terres Inovia, Arvalis - Institut du Végétal, FREDONCA, ITB, DRAAF (SRAL), Partenaires

Coordination et renseignements :

Karim BENREDJEM, Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.
Tél. : 03 26 65 18 52. Courriel : karim.benredjem@grandest.chambagri.fr

Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, abonnez-vous ici :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/abonnez-vous-gratuitement-a-nos-bsv/>

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du Plan ÉCOPHYTO II.